Département du Morbihan Commune de MOLAC Lotissement: 10 lots Lotissement "Le Clos du Petit Pré"

Permis d'Aménager n°PA 056 135 25 00001 accordé le 26.06.2025

PLAN DE VENTE PROVISOIRE

Article L115-4 du Code de l'Urbanisme:

"Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage

Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne

privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat..."

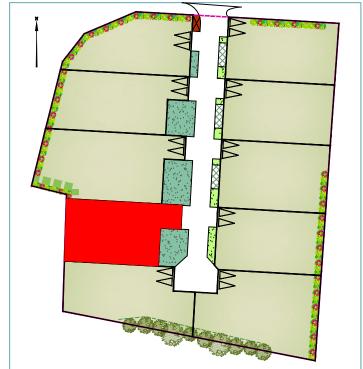
- Les constructeurs, architectes et dépositaires de permis de construire devront s'assurer au préalable de l'existence et de la position des réseaux sur le terrain ou en demandant les plans de recollement au maître d'ouvrage.
- Il est obligatoire pour chaque acquéreur de faire implanter sa construction principale par le Géomètre-Expert auteur du projet et faire vérifier le bornage de son lot à ses frais.

LOT N°: Superficie provisoire : 403 m² (en attente du bornage)

Réf. Cadastrale: Section ZM n° 178p

Surface de plancher : 200 m²

Signature du Géomètre-Expert + cachet :



Plan de situation (sans échelle)



SELARL NICOLAS ASSOCIÉS

Tél.: 02 97 24 12 37 • Fax: 02 97 56 22 25

WWW.NICOLAS-ASSOCIES.COM



Dressé le 18.07.2025

Modifié le

Dressé par MELEDO Elsa

Systèmes RGF93 (CC48) et NGF (IGN69)

Référence: A23-503

